

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2021

---

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC10

présenté par

Mme Colboc, Mme Valetta Ardisson, M. Vojetta, Mme Mireille Robert, Mme Jacqueline Dubois,  
M. Perrot, Mme Charrière, M. Morenas, Mme Mauborgne et M. Barbier

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après les mots et le signe :

« personnels enseignants, »

insérer les mots :

« les accompagnants des élèves en situation de handicap, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'ajouter les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans les professionnels qui bénéficient, dans le cadre de leur formation initiale, d'actions de formation leur permettant d'identifier et d'assurer une première prise en charge des élèves subissant des faits de harcèlement.

Selon l'UNESCO, les élèves en situation de handicap sont touchés de manière disproportionnée par le harcèlement en milieu scolaire. Il est donc particulièrement important que les AESH puissent bénéficier des outils pour identifier les situations de harcèlement scolaire.